

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS RELATIVE AU DISPOSITIF DE MÉDIATION SOCIALE DE PROXIMITÉ ENTRE LA COMMUNE D'ESSEY-LÈS-NANCY, LES BAILLEURS ET L'ASSOCIATION VANDOPÉRIENNE DE MÉDIATION SOCIALE (AVMS)

Entre les soussignés :

La commune d'Essey-lès-Nancy, domiciliée Hôtel de ville, Place de la République, 54270 ESSEY-LES-NANCY, représentée par son maire en exercice, Monsieur Michel BREUILLE, dûment habilité selon la délibération du conseil municipal du 6 mai 2019,

Et

BATIGERE, domicilié 12 rue des Carmes, BP 750, 54064 NANCY CEDEX, représenté par son Directeur Général Délégué, Monsieur Sébastien TILIGNAC,

Et

Meurthe & Moselle HABITAT, domicilié 33 boulevard de la Mothe, BP 80 610 - 54010 Nancy Cedex, représenté par son Directeur Général, Monsieur Lionel MAHUET,

Et

L'Association Vandopérienne de Médiation Sociale, domiciliée 7 rue de Parme, BP 110 - 54503 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex, représentée par son Président, Monsieur Pol-Albert BUGNOT, ci-après dénommée AVMS.

Préambule

La commune d'Essey-lès-Nancy, les bailleurs sociaux BATIGERE et Meurthe & Moselle HABITAT et l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale (AVMS) ont convenu le 7 mai 2019 la mise en œuvre d'un dispositif de médiation sociale de proximité sur les quartiers de Mouzimpré et Kléber pendant la période estivale.

Or, l'ensemble des partenaires se sont réunis le 1^{er} octobre dernier afin de faire le bilan des interventions de l'AVMS et ont manifesté leur souhait de prolonger cette expérience jusqu'au terme des vacances de la Toussaint.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: MISSIONS DE L'AVMS

L'Association Vandopérienne de Médiation Sociale a pour objet la gestion et l'animation d'un dispositif de médiation sociale de proximité reposant

actuellement sur la constitution d'une équipe de correspondants de nuit et de médiateurs de jour. La mise en œuvre de ce dispositif apparaît comme un moyen de pallier une inadéquation entre les demandes nocturnes spécifiques de la population urbaine en voie de désaffiliation sociale et les réponses traditionnellement offertes par les services publics.

Non uniforme, la nuit est recoupée par différentes temporalités sociales, qui influent plus ou moins sur la vie des quartiers. Agissant comme un révélateur des problèmes sensibles de la cohabitation résidentielle, mettant en perspective des phénomènes sociaux fondés sur les mêmes carences et difficultés que la journée, la nuit laisse paraître des problèmes plus endémiques, plus structurels et plus constants dans le temps.

Par le biais du dispositif de médiation sociale de proximité s'appuyant sur une équipe opérationnelle de correspondants de nuit et de médiateurs de jour, l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale entend poursuivre selon une approche transversale et partenariale un ensemble de missions et d'activités qui ont vocation à apporter une réponse différenciée à ces problématiques.

Article 2 : ENGAGEMENTS DE L'AVMS

S'articulant autour des enjeux majeurs que sont la tranquillité publique, le civisme et le rétablissement des liens sociaux, le dispositif de médiation sociale de proximité, en intervenant directement sur les lieux de vie des habitants, l'AVMS s'engage auprès des bailleurs partenaires et de la Commune d'Essey-lès-Nancy à assurer les missions suivantes :

- Présence sur le terrain :
 - assurer une veille technique urbaine de proximité ;
 - porter assistance aux personnes confrontées à un accident ou à un problème de santé en attendant l'arrivée des secours ;
 - lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants par une présence active de proximité ;

- Prévention :
 - prévenir les incivilités de toutes sortes ;
 - promouvoir la citoyenneté dans la vie quotidienne.

- Médiation :
 - réguler les conflits d'usage des espaces, de manière à créer un climat de confiance ;
 - être à l'écoute de la population et favoriser le dialogue et la médiation entre les personnes et les institutions ;
 - aplanir les difficultés de la vie collective et venir en aide aux personnes fragilisées en les orientant vers les structures compétentes.

Article 3 : SECTEUR D'INFLUENCE DU DISPOSITIF DE MÉDIATION SOCIALE DE PROXIMITÉ

Le dispositif de médiation sociale de proximité porté par l'AVMS, intervient au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) « Mouzimpré », et le quartier Kléber de la commune d'Essey-lès-Nancy. Les moyens humains soutenant les engagements seront constitués d'une équipe de correspondants de soirée

Article 4 : FINANCEMENTS

La mise à disposition de deux médiateurs correspondant de nuit de l'AVMS à raison de trois heures pour chaque intervention (déplacement compris) pour la durée et la fréquence définies à l'article 7 a été établi comme suit :

$2 \times 2 \text{ personnes} \times 3\text{h} \times 5 \text{ (semaines)} = 60 \text{ h}$, soit un coût de $60 \times 31,00\text{€} = 1860\text{€}$ auxquels s'ajoutent les déplacements : $2 \times 5 \times 10 \text{ km} \times 0,31 = 31\text{€}$

Soit un coût total de $1860 + 31 = 1891\text{€}$ arrondi à 1900 € et exonéré de TVA

1) Financement de la Commune d'Essey-lès-Nancy

Sur décision du Conseil Municipal, la Commune d'Essey-lès-Nancy soutient le fonctionnement et le dispositif de médiation sociale de proximité par l'octroi d'une subvention, par la mise à disposition de locaux et par l'accompagnement administratif d'un agent de la commune.

La Commune d'Essey-lès-Nancy verse à l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale une subvention d'un montant de 860 €.

La Commune d'Essey-lès-Nancy accorde à l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale la possibilité de tenir des réunions en mairie ou dans certains de ses autres locaux en fonction des disponibilités. La mise à disposition de locaux s'effectuera à titre gratuit.

2) Financement de la SA d'HLM BATIGERE

BATIGERE verse à l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale une subvention de 590 €. S'agissant du parc locatif situé dans le quartier prioritaire de Mouzimpré, BATIGERE pourra valoriser sa participation dans son programme d'actions portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (T.F.P.B.).

3) Financement de Meurthe & Moselle HABITAT

Meurthe & Moselle HABITAT verse à l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale une subvention de 450 € pour les actions menées sur son parc locatif situé dans le quartier Kléber.

Article 5 : COMMUNICATION

Les logos de BATIGERE, de Meurthe & Moselle HABITAT, et de la Commune d'Essey-lès-Nancy doivent figurer systématiquement sur tous les supports d'information et de communication édités par l'AVMS.

Les dossiers de presse rédigés par l'AVMS mentionnent systématiquement les partenariats financiers suscités. Tous les supports d'information et de communication et tous les dossiers de presse apposant les logos des bailleurs ou stipulant les partenariats financiers font l'objet d'une validation par les bailleurs.

Article 6 : BILAN

L'Association Vandopérienne de Médiation Sociale fournit à la commune d'Essey-lès-Nancy et aux bailleurs sociaux, au plus tard pour le 31 mars de l'année 2020, le compte de résultat de l'exercice précédent accompagné du rapport moral. Par ailleurs, l'Association Vandopérienne de Médiation Sociale établira un rapport succinct d'activité hebdomadaire faisant apparaître les actions réalisées dans le cadre des missions définies en préambule et dans le périmètre indiqué à l'article 3.

Article 7 : DURÉE DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La convention court du 5 octobre au 2 novembre 2019, à raison de deux tournées en moyenne par semaine sur une durée de 5 semaines.

La présente convention est établie en quatre (4) exemplaires originaux

Fait à Essey-lès-Nancy, le 4 novembre 2019

Transmis en préfecture de Meurthe-et-Moselle le

Pour la Commune d'Essey-lès-Nancy
Le Maire
Michel BREUILLE

Pour BATIGERE
Le Directeur Général Délégué
Sébastien TILIGNAC



Pour Meurthe & Moselle HABITAT,
Vandopérienne
Pour le Directeur Général
et par délégation,
François MOLINERO
Directeur de la Proximité



Pour l'Association
de Médiation Sociale,
Monsieur Pol-Albert BUGNOT
Président

